

## ACCEDER, CHEMINER POUR LA DECOUVERTE DU FLEUVE ET DE PAYSAGES DIVERSIFIES ...

### CONTEXTE

Depuis une cinquantaine d'années, les bords du fleuve sont devenus moins pratiqués, on va moins « à Garonne » comme disent les riverains de souche... par ignorance, indifférence, et de manière corrélée par disparition d'accès, de chemins ou par manque d'aménagements adaptés qui pourraient susciter aujourd'hui l'envie de découverte par de nouvelles populations.

On en oublierait presque le réseau dense de voies qui desservait à l'origine les berges et ports, les châteaux orientés vers le fleuve qui, même distants, comportaient un accès commercial sur le fleuve, le chemin de halage en berges, entretenu tout comme la végétation des berges...

#### Une perte de lisibilité et d'accessibilité...

Avec un réseau routier moderne qui s'est développé en parallèle et à l'écart du fleuve, des agrandissements parcellaires et des cultures, peupleraies installées jusqu'au rebord des rives, qui ont fait disparaître des accès, des sentiers, la fermeture visuelle des espaces proches de l'eau et leur manque d'entretien, le fleuve est devenu moins lisible, moins accessible et moins fréquenté. .. Même sur la partie de Garonne aval navigable, le chemin de halage est interrompu et les accès sont confidentiels.

Ce n'est vraiment que depuis les ponts ou depuis les villages en belvédères que l'on perçoit l'amplitude du fleuve.

#### Pouvoir se promener ...

En milieu rural, la pratique de la marche était encore courante pour les paysans de la première moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, la possibilité de cheminer dans un territoire rural n'est pas seulement fonctionnelle et ne répond pas uniquement à des nécessités d'accès et de production agricole, elle permet à tout un chacun de découvrir, de comprendre et de s'approprier le territoire. Elle offre également la possibilité de la rencontre, de l'échange et d'animations environnementales, culturelles et de découverte.

Le potentiel que représente le fleuve réside principalement dans sa nature sauvage qui fonde son identité et sa singularité. Il offre ainsi à ses riverains des possibilités de dépaysement inattendues et un exotisme de proximité qui enrichit la qualité de vie au quotidien et dynamise le territoire et son activité.



\_ Voie, route, chemin, piste, sente ...

- Lieu privilégié de perception du paysage, à la fois élément constitutif et organisateur du territoire traversé

- Pour un observateur attentif, ces liaisons révèlent un paysage, parlent de son histoire, le mettent en scène et permettent son appropriation

- Plusieurs temporalités

#### Paysage traversé



### OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION

L'objectif principal est de favoriser la réappropriation et l'attractivité du fleuve en invitant à la (re)découverte du fleuve et du patrimoine paysager fluvial par la création de chemins, en premier lieu pour les populations locales qui vivent sur son territoire.

- ✓ Rendre la Garonne plus accessible, retrouver et mettre en valeur les accès et points de vue variés sur le fleuve
  - créer des itinéraires « doux » de découverte des paysages de Garonne (piétons-cycles-équestre) en permettant de longer les berges (ponctuellement) et, de tisser du lien entre les rives
  - Relier les bourgs à la Garonne, retrouver des accès lisibles vers les bords du fleuve (liaisons perpendiculaires)
  - Mettre en scène des points de vues, ménager des ouvertures visuelles depuis les accès et cheminements pour appréhender la diversité des paysages et ambiances autour du fleuve sous toutes ses formes : découvrir le lit mineur, co-visibilités entre les rives, entre bourgs et fleuve, bourgs-canal de Garonne, traverser la plaine, découvrir les confluences...

*(voir aussi les fiches renforcer les liens bourgs-fleuve, Garonne et Canal)*

- ✓ Sensibiliser à l'importance du bien commun Garonne et du capital « paysage et nature » : découvrir pour mieux comprendre et mieux respecter
- ✓ Développer un tourisme vert durable et renforcer l'attractivité résidentielle : Constituer un réseau de circulation douces confortables dans la vallée (cheminements piétons, pistes cyclables, pistes équestres...), à usage touristique mais aussi quotidien, maillé avec les sites d'attrait local.

Ces objectifs et pistes d'action ont été travaillés dans les 5 études pilotes avec comme fil directeur de « Cheminer sans dénaturer » ; en respectant les milieux naturels les plus sensibles et en favorisant une gestion environnementale du site (entretien ou restauration des ripisylves selon principes du Schéma Directeur d'Entretien coordonné des berges de Garonne, modes doux d'entretien...).

CONSTATS ET PISTES ISSUS DES ETUDES PILOTES

Résultats de la concertation et des enquêtes de perception auprès des populations

Pour en savoir plus, page <http://www.lagaronne.com/etude/prolongement-de-letude-paysagere-garonne-5-etudes-pilotes-territoriales.html>, et <http://www.lagaronne.com/etude/retour-dexperiences-pour-renouer-avec-le-fleuve.html>

Le thème de l'accessibilité est un enjeu omniprésent qui a spontanément été abordé dans tous les territoires des études pilotes (et également sur d'autres études récentes du Sméag comme TFE dans le 82).

Les problèmes d'accès au fleuve, du manque d'entretien des berges de la Garonne (gestion végétation, problème des décharges sauvages...) et de la difficulté de cheminer au bord du fleuve sont évoqués par tous les acteurs (institutionnels ou associatifs, riverains ou d'agriculteurs)..: "on ne peut pas y aller", "il faut connaître" "les berges sont mal entretenues".

Le manque d'entretien des berges, la disparition des chemins et accès est déploré, mais dans le même temps un attachement au caractère naturel et sauvage de la Garonne est très présent.

Le constat...

L'analyse comparée des différentes enquêtes de perception (<http://www.lagaronne.com/etude/retour-dexperiences-pour-renouer-avec-le-fleuve.html>) dresse le constat d'une vie locale qui s'est déconnectée de la Garonne, les activités qui s'y développent aujourd'hui (promenade, vélo, chasse, pêche..) ont perdu leur caractère populaire (pratiques individuelles ou par petits groupes affinitaires) et sont plus resserrées (pratiques de loisir, pour un public de riverains ou d'initiés).

La distance peut frôler l'indifférence pour ceux qui n'ont pas d'expérience vécue autour du fleuve (jeunes, nouveaux résidents...). Perçu comme inaccessible par les plus distants, les « proches du fleuve » le perçoivent comme désinvesti...un fleuve auquel on aurait tourné le dos.

Tout comme le fleuve s'est coupé de la vie locale, il semble rester à l'écart de l'offre touristique ou de l'attrait résidentiel au profit d'autres éléments du cadre de vie plus investis par les collectivités, à l'instar du canal en aval de Toulouse. Le fort repli des usages autour du canal latéral à relier à la problématique de l'accessibilité en bord du fleuve, conjuguée à l'aménagement progressif du canal.

Mais il est aussi mis en lumière un intérêt nouveau pour le fleuve en tant que « produit nature » de proximité pour les néo-résidents ou jeunes générations relevant d'une culture urbaine transposée en milieu rural. Le fleuve constituant un attrait résidentiel participant à la qualité du cadre de vie et permettant de mieux vivre les pressions urbaines.

Quelques extraits des témoignages ci-dessous illustrent bien ce constat partagé sur l'ensemble du linéaire.

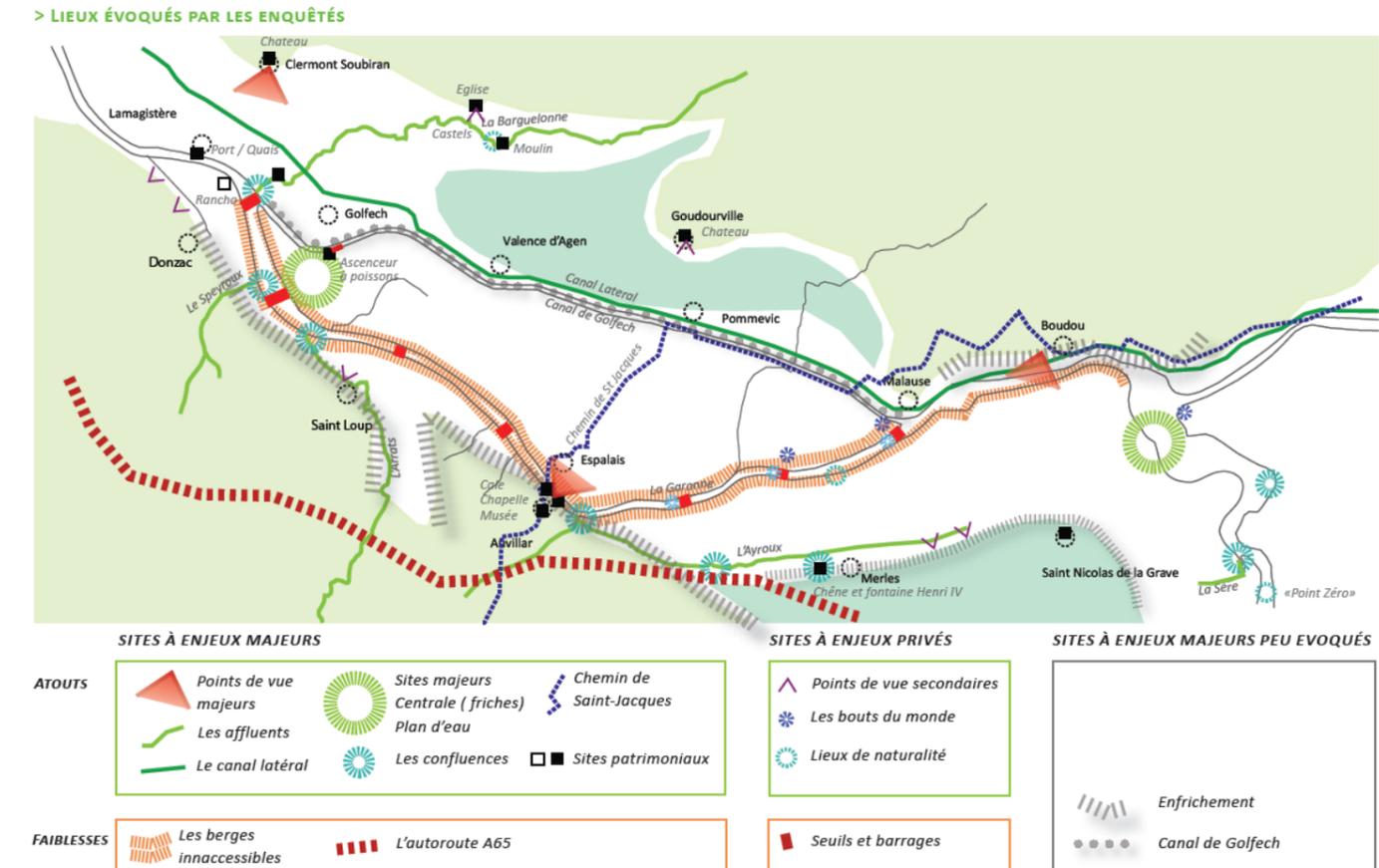
Des difficultés...

Les questions de gestion des bords du fleuve, et de réglementations lié au statut particulier du Domaine Public Fluvial de La Garonne sont aussi systématiques avec comme perceptions ressenties :

- une répartition des compétences qui reste obscure,
- une connaissance souvent approximative des réglementations,
- des responsabilités diluées des acteurs publics et privés dans l'entretien des ouvrages, des berges,

Dans les secteurs où la Garonne est très anthropisée (secteurs de concession pour des barrages hydroélectriques ou centrales nucléaires, gravières proches), notamment dans la Garonne agenaïse (82) et du Saint-Gaudinois, les enquêtes ont révélé un sentiment de confiscation ressenti par la population à l'égard du fleuve et de de ses berges inaccessibles.

Cartographie synthétisant les perceptions des populations enquêtées sur l'étude pilote Paysages Garonne agenaïse et mettant en avant l'inaccessibilité des berges



Sont aussi indiqués des conflits d'usages entre agriculteurs et personnes voulant accéder à la Garonne qui renvoient au problème d'absence de connaissance ou de limite établie du DPF et des appropriations « abusives » avec parfois des grillages sur les berges et jusque dans le cours d'eau (secteur amont d'élevage et à section du lit réduite).

Des attentes à prendre en compte...

De l'analyse de l'ensemble des enquêtes de perception menées entre 2010 et 2013 sur le territoire garonnais, il ressort une aspiration partagée à retrouver une Garonne, vivante, réinvestie, accessible, par opposition à un univers Garonne délaissé qui se ferme et dépérit.

La forte demande d'accessibilité au fleuve s'accompagne d'une volonté de préserver l'aspect "sauvage et naturel" de la Garonne (ces deux aspects n'étant pas incompatibles avec une bonne gestion du niveau de fréquentation par rapport à la sensibilité des milieux).

Une conviction a plusieurs fois été exprimée : faire connaître, pour apprécier et respecter (par opposition à fermer, interdire).

Les populations enquêtées ont exprimé des attentes autour de thèmes communs qui ont alimenté le travail sur les différents projets pilotes, avec en particulier :

- L'entretien du lit et des berges pour une meilleure accessibilité
- Les parcours et cheminements à remettre en état ou créer, sur berges, sur digues (47,33) et pour assurer le maillage vers les bourgs, le Canal et autres sites d'intérêt patrimonial ou de loisirs
- Les traversées (Bacs, passerelles, navette fluviale...)
- Aménager des fenêtres de vue depuis les berges, Rendre accessibles les points de vue panoramiques
- L'aménagement de petits lieux conviviaux
- Des actions « partagées » de découverte, sensibilisation, animation

De plus, a émergé également une forte demande d'animation en bords de berges (concerts, spectacles, balades "nature", événements...).

L'implication des enquêtés, élus et partenaires aux côtés des équipes projet des études pilote a été manifeste sur certains de ces projets de cheminement sur terre et sur le fleuve : parcours des sites et repérage photographique des points de vue (82), accompagnement pour une visite du fleuve en bateau (47) ou canoë Kayak (31).

**Ces actions apparaissent comme les plus fédératrices (nombreux projets pilotes basés sur le cheminement), et on perçoit une forte attente sur ces projets, associée à une demande de participation.**

Parmi les actions qui pourraient être envisagées sur ou en bordure du fleuve Garonne, sont notamment plébiscitées :

- Mieux entretenir les berges : 93%
- Faire mieux connaître le fleuve aux habitants : 90%
- Rendre les bords de Garonne plus accessibles : 84%

(source Enquête téléphonique projet TFE (200 personnes de communes riveraines du 82 janv 2013))

### Quelques témoignages recueillis au cours des enquêtes de perception

#### → une distance avec le fleuve, un manque d'accès et de liaison

« La Garonne est cachée, on lui a tourné le dos. » « Les collectivités ont peu à peu tourné le dos au fleuve... mais il commence à y avoir une prise de conscience... »

« Ce qui m'a plu, c'est le cachet des briques roses, le village, la Garonne non, de toute manière elle n'est pas mise en valeur de notre côté à part la traverser en voiture je ne vois pas où on puisse marcher, il y a la gravière, les kiwis... »

« On est davantage attiré par le canal, parce qu'il y a des aménagements, ce qui est dommage parce que la Garonne a du charme. » « On vit avec le Canal, elle est difficilement accessible. »

« Oui, maintenant les gens ont plus l'habitude d'aller au bord du canal et à la Barguelonne que d'aller à la Garonne... »

« Avant j'y allais laver, on y descendait tous les jours pour garder les vaches, pour se promener. »

« Il y avait des plages partout, ça montait en pente douce... Maintenant, il n'y a plus aucun accès pour descendre(...) »

« Il y avait une ponte qui permettait de longer la Garonne depuis Langon et de continuer, et on ne peut plus le faire. On est obligé de regagner la route. »

« Les maïsiculteurs ont tendance à venir planter presque dans la Garonne, à tel point que par moments, on ne peut plus passer. »

« Dans le guide vélo, certains éléments ne sont pas bien signalés. Parfois, on ne voit pas ce qui est juste à côté parce que ce n'est pas indiqué ou parce qu'aucun chemin ne fait le lien... »

#### → Faire découvrir le patrimoine de Garonne, améliorer l'accessibilité et le maillage

« Un chemin pour faire profiter les gens de Garonne, pour les faire revenir vers Garonne. »

« La digue, ce qui serait sympa, c'est qu'elle soit en permanence promenable. »

« Elle a besoin de vivre, ne serait-ce que par des sentiers, des lieux de rencontre. »

« Il faudrait réhabiliter les pontes et développer des circuits de découverte fluviale et terrestre, des vacances nature atypique : en roulotte, cabanes... »

« C'était un coin où on pouvait pêcher l'ablette, là on ne peut plus s'en approcher, c'est un endroit qui doit être connu de tout le monde mais les jeunes ne connaissent plus. »

« Il y a une opportunité pour les communes de la rive droite : Le canal est fréquenté par les touristes. Il faudrait capter ces personnes pour les faire venir en bord de Garonne mais il existe des barrières physiques : le chemin de fer, la route... Ce serait intéressant de créer un lien entre le canal et la Garonne. »

« Il ne faut pas que ce soit une visite mais une découverte sauvage. »

« Il faut avoir un circuit, il faut pouvoir se promener, pas juste un accès. »

« Que certains coins enclavés comme les îles on n'y touche pas, mais pas tout le long. »

« Ce serait bien si on arrivait à faire voyager les gens sur la Garonne. »

« Ils devraient faire un bac le Conseil Général, le samedi et le dimanche, ça ferait une distraction. »

« C'est un regret qu'il n'y ait pas de passerelle entre Langon et Saint-Macaire. »

#### → Entretien

« Les collectivités ont tourné le dos à la Garonne (...) Il y a un manque d'entretien des berges, elles sont « dégueulasses ». »

Il faudrait] créer une surveillance de ces berges, des interdictions départementales claires [...] sans en interdire l'accès aux pêcheurs, aux promeneurs... » « [Il faudrait] éviter de mettre du désherbant en bord de Garonne. »

« Il suffit de pas grand-chose pour découvrir le paysage par les digues, un entretien 2 à 3 fois par an. »

#### → Des paysages aux richesses confidentielles et peu accessibles

« Sur ce parcours de Marmande à Couthures, il y a du patrimoine et toute une histoire, on peut mettre en valeur les cultures, le chanvre, le tabac... »

« (...) il est nécessaire de prendre du temps, il faut fouiner, à Montech il y a des gens qui ne sont jamais allés voir la Garonne. »

« Il n'y a que les habitués et les riverains qui peuvent aller sur les plages privées. »

« (...) Garonne c'est différent, on voit des choses, il faut connaître, il y a des passes, des courants, des oiseaux, [...] la nature au bord du Canal on ne voit que des platanes. »

« C'est magnifique pour celui qui aime se promener dans les bois, il faut y aller seul, on ne peut pas dire à quelqu'un « chut » sinon les bestioles se taillent, (...) « Dans le bras mort, pour celui qui aime se promener tout seul, sinon on ne voit rien, on peut voir de tout, des chevreuils, des canards, il faut attendre, il se passe toujours quelque chose. »

**Des cheminements variés, exemples de projets :**

Différentes façons de cheminer (pour les modes doux) ont été envisagées pour profiter de paysages diversifiés et de points de vue variés.

Les projets pilotes rappelés ci-après intègrent et combinent ces différentes typologies types dans des parcours qui s'appuient également sur les résultats des enquêtes de perception des populations locales.

Types <i>Exemple traité dans des projets pilotes</i>	Références données par les enquêtés	Opportunités paysagères
<b>Cheminer le long des berges, au plus près de Garonne</b> <i>Parcours arbre et eau à Finhan, parcours sensoriel de Bourret (82), Lagruère (47)</i>	<i>Le chemin de halage, les chemins de berges, les anciens ports, plages et postes de pêche.</i> 	Chemin de berges ou de halage qui permet d'être le plus en contact avec la biodiversité du fleuve et d'observer sa dynamique et ses fluctuations. Généralement possible sur la rive proche du bourg mais aussi parfois les deux rives. Signalétique et mobilier adapté au caractère des lieux.
<b>Cheminer le long d'un affluent ou d'un canal jusqu'à la confluence</b> <i>Parcours Auvillar-St Nicolas et parcours sensoriel de Bourret (82), valorisation maison de l'éclusier (33), Parcours à Fourques et espace public canal-Garonne à Lagruère (47), parcours canal de Golfèch (82) et du canal d'Aulné à Miramont (31)</i>	 <i>Les ambiances intimes et naturelles des confluences dans Garonne.</i>  <i>Mettre en valeur les points de jonction avec le canal de Garonne, ou depuis les haltes nautiques. Les canaux de dérivation des moulins et filatures</i>	Permet de mettre en valeur les ambiances contrastées entre ruisseau/fleuve ou canal maîtrisé/fleuve plus sauvage. Alternances de vues intimes et de vues ouvertes sur le grand paysage de la plaine.
<b>Cheminer sur les digues, en léger surplomb</b> <i>Parcours à Fourques (47), parcours Auvillar-St Nicolas (82), promenade de Bourret (82), valorisation quais de La Réole et site maison de l'éclusier (33)</i>	 <i>Des voies de raccourci traditionnellement utilisées (33-47) sur les digues (entre 1 et 4 m de hauteur) de la plaine Garonne masquée par les champs de maïs ou les peupleraies.</i>	Cheminement en hauteur sur la digue : le sentiment d'espace domine, la végétation des berges est visible, vues dominantes et plus dégagées sur la plaine agricole et le fleuve.
<b>Cheminer au coeur de la plaine agricole</b> <i>Parcours à Finhan (82), parcours à Fourques (47), parcours dans la plaine d'Auvillar à Pommevic par le chemin de St Jacques de Compostelle</i>	<i>Les ramiers, les cultures, lumières changeant au cours des saisons, le petit patrimoine bâti de la plaine (pigeonnier, moulin...), le talus « tap » qui marque le passage dans la plaine inondable</i>	Ouverture visuelle ou cadrage sur des éléments plus éloignés (coteau, tertre bâti, château, bourgs...). Transition bourg/fleuve. Permet de mettre en réseau et de valoriser des éléments de patrimoine bâti, généralement situés en retrait des bords inondables.
<b>Cheminer en zone urbaine</b> <i>Parcours Garonne motrice à Miramont de Comminges (31), valorisation façade La Réole (33), parcours Garonne industrielle à Golfèch (82)</i>	<i>Les bancs, les quais, promenades et esplanades d'où on observe le fleuve, les portes, marches, accès tournés vers le fleuve</i> 	Accès, belvédères et cheminements peuvent être matérialisés avec du mobilier ou des plantations d'aspect « plus urbains ». Des effets de mise en scène (alignements, installations artistiques) peuvent être travaillés vers les lieux stratégiques (ports, quais, plages, point de vue...)
<b>Cheminer sur l'eau</b> parcours ou traversée en canoë, traversée par bac, ou de petits bateaux, passages à gués, pontons flottant <i>Parcours canoë-gués à Valcabrière (31), valorisation méandre et tertre Jusix-Meilhan (47), maison de l'éclusier (33), parcours Bourret (82)...</i>	 <i>Les parcours en bateaux à fond plat ou radeaux (bateau mouche de La Réole, miolles, fioles...), les bacs et passages de tire, les gués autour de St Bertrand de Comminges, une expérience différente depuis l'intérieur du fleuve.</i>	Parcours fluviaux à connecter à des étapes ou cheminements sur rives. Les randonnées en canoë permettent une découverte au plus près de la Garonne et des rives, et un renouvellement des pratiques sur le cours d'eau lui-même.

**Cheminer au-dessus de l'eau**  
par des aménagements ponctuels (ponts, passerelles, encorbellements, platelage...)  
*Promenades de Miramont et de Gourdan-Polignan-Montréjeau (31), promenades de Bourret (82), projet Pommevic-Auvillar et Golfèch (82), valorisation façade La Réole et projet maison éclusier (33)...*



*Restaurer les anciennes passerelles, ponts, cannelles. Des traditions de rejoindre les ponts lors des crues ou de fêtes (fête des canards, feux d'artifice)*



Les ponts font office de balcons en offrant une vue plongeante dans l'axe du fleuve. Le surplomb permet de prendre toute la mesure de la dimension de la Garonne et de son rapport au bourg. A intégrer dans une boucle, pour tisser du lien entre les deux rives. Cette fonction de belvédère pour les modes doux est rarement prise en considération avec des ponts privilégiant la circulation automobile ou avec des rambarde occultant les vues sur les voies d'eau. Dans ce cas, nécessité d'améliorer et sécuriser les ponts pour permettre de valoriser les points de vue pour les piétons/cycles ou d'envisager des modes de franchissements alternatifs sur les ponts de faible gabarit (passerelles, encorbellements, bacs au fonctionnement saisonnier, ...).

**Exemple 1 : La promenade des sens entre Roche et Garonne à Bourret (82)**

**Contexte :**

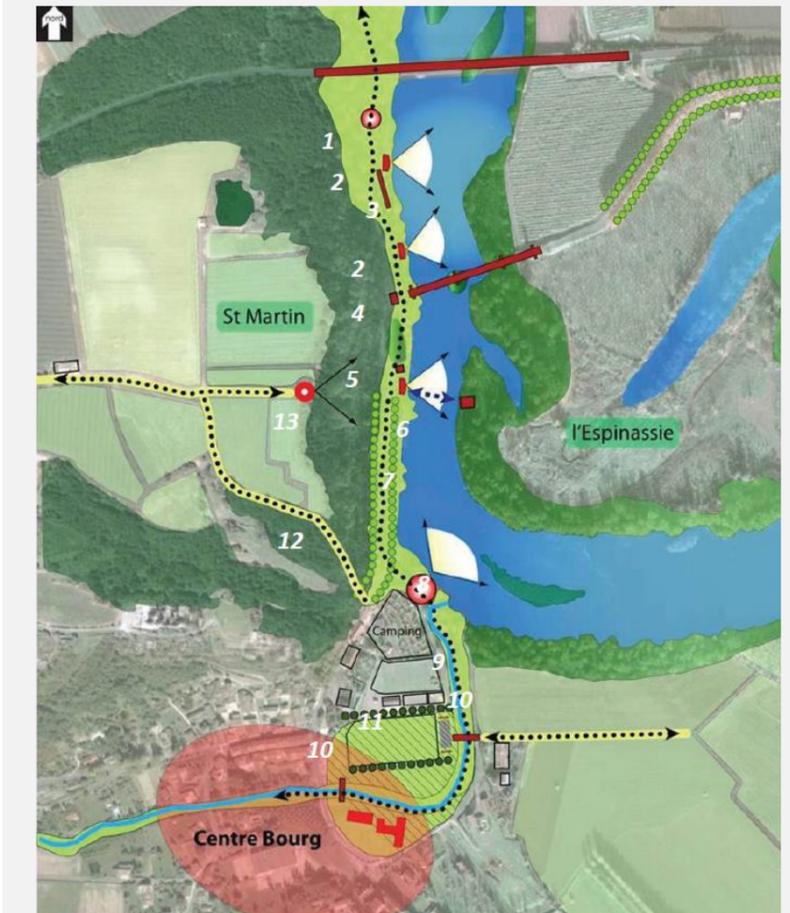
Garonne des terrasses, bourg sur une falaise en surplomb d'un méandre à la confluence d'un affluent, bras mort, ancien pont suspendu.

**Programme et orientations d'aménagement:**

>> une découverte sensorielle des ambiances paysagères de Garonne en combinant différents types de cheminements et de haltes mettant en scène le patrimoine fluvial : le long des berges naturelles, sur la promenade « historique » des platanes, le long d'un affluent bordé de saules avec des passerelles, par la falaise jusqu'au point de vue en belvédère sur le méandre, vers l'autre rive par le bac-gué saisonnier.

- 1 La clairière de la Guinguette
- 2 Les ouvertures sur la Garonne et ses ponts
- 3 La passerelle oubliée et sa canelle
- 4 La tête du pont
- 5 Le hangar et sa halte jardinée
- 6 Le gué vers l'Espinassie (ouverture et possibilité de passage vers l'Espinassie)
- 7 La promenade des transats et des platanes
- 8 La clairière musicale (halte sur le paysage sonore et fenêtre sur Garonne)
- 9 La promenade des saules bleus (valorisation des essences de bords de rives)
- 10 Les passerelles au-dessus de la Tessonne
- 11 Les accroches vertes « centre-bourg / terrasse sportive / Tessonne / Garonne »
- 12 La promenade depuis la fontaine vers le plateau St Martin via le vallon creux
- 13 Le point de vue sur le méandre garonnais en rebord de la Roche

- Le coteau luxuriant
- La clairière des saules bleus
- La Garonne
- Les berges de Garonne
- La balade entre Roche et Garonne
- La promenade des platanes
- Plantation d'arbres d'alignement
- La promenade de randonnée
- La clairière des saules bleus (musicale)
- Le point de vue haut de St Martin



**Exemple 2- Rencontre entre patrimoine de Garonne et histoire antique au travers du croisement des parcours fluviaux et terrestres (31)**

Quelques actions intégrées dans les projets pilotes	
<b>Garonne de La Réole à Langon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du site du magasin de l'éclusier, connexion et accessibilité améliorée continuité des pistes cyclables, passerelle sur le Dropt, bac de franchissement de la Garonne, piste cyclable sur digue...</li> <li>- Valorisation façade fluviale St Macaire : ponton flottant, piste cyclable dans les palus, chemin de halage préservé avec accès aux berges facilité par des cheminements directs depuis le bourg</li> <li>- Valorisation façade fluviale de La Réole : accès piétons ville haute-fleuve souligné par des alignements de végétal, ascenseur urbain, valorisation des escaliers et mise en place d'un ponton, création de promenades parallèles au fleuve se prolongeant vers la gare et sur l'autre rive via le pont aménagé pour les modes doux</li> </ul>
<b>Garonne marmandaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du méandre de Jusix-Meilhan/Garonne : continuité et lisibilité des accès entre le fleuve, le bourg-tertre et le canal, remise en service d'un bac entre la cale et la plage de Jusix, séquence de gestion différenciée des berges, parcours de randonnée vers Meilhan, Ste Bazeille et Couthures, développement de l'accueil estival de plaisance sur la pointe de Jusix (zone d'accostage des canoës et navettes fluviales)...</li> <li>- Parcours piéton sur digue de terre dans la plaine entre Caumont et Fourques sur Garonne jusqu'à l'ancien port de Coussan : mise en continuité d'un parcours de randonnée piétons/cycles entre canal et fleuve, entretien des berges et gestion extensive des pentes des digues, accès Garonne à valoriser, mise en recul des cultures en bord de Garonne</li> <li>- Site de jonction du canal et de la Garonne à Lagruère : rendre accessible et mettre en scène le point de vue sur le méandre, création d'un ponton, mise en réseau et élargissement des circuits de découverte du patrimoine reliés au chemin de halage, aménagement de l'accès à la plage et mise en valeur du point de vue, restauration des ripisylves et mise à distance des cultures en bord de Garonne, aménagements en recul des zones sensibles de berge</li> </ul>
<b>Garonne des terrasses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valorisation d'un parcours de découverte du patrimoine autour de l'Arbre et l'Eau à Finhan, renforçant l'accroche bourg/fleuve et animant le parcours sur berge existant : dégagement de l'ancienne plage, renaturation de berges, accessibilité à la « presqu'île de Sabatou » et à l'épi de Pourroutoune, règlementer les usages sur la boucle et les sites</li> <li>- Promenade des sens entre bourg, roche et Garonne à Bourret (voir ci-avant): halte et point de vue dans la clairière sonore, promenade des platanes entre roche et Garonne, promenade depuis la fontaine vers le plateau St Martin via le vallon creux, promenade des saules bleus, promenade sur berges jusqu'au bras mort, gué/bac saisonnier pour la traversée vers le bras mort sur la rive opposée, restauration passerelle et création de passerelle près de la confluence, fenêtres visuelles et entretien de l'accès au fleuve (point de vue et accostage des bateaux) et de la confluence Tessonne</li> <li>- Aménagement de la plage fluviale de Verdun sur Garonne : fenêtre visuelle dès l'accès, plage fluviale en 3 gradins avec activités adaptées, terrasse promenade sur un perré, cheminement séquencé de la plage au bourg (transition urbain/naturel), création d'un embarcadère et cale à bateaux, pontons pêche et bateaux</li> </ul>
<b>Garonne agenaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours Pommevic-Auvillar, la mise en valeur de la traversée de la plaine et du fleuve en réaménageant le sentier de St Jacques de Compostelle : proposition d'un franchissement du fleuve spécifique pour les pèlerins et autres modes doux notamment bac ou passerelle-pont flottant.</li> <li>- Parcours entre canaux et Garonne industrielle à Golfech : parc-promenade reliant le bourg, les berges et l'accès centrale, agrémenté de pavillons pédagogiques publics sur la Garonne industrielle et son patrimoine, renaturation des talus « techniques », passerelle piétonne ou encorbellement sur le pont du canal de la centrale</li> </ul>
<b>Garonne du Comminges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours sur l'eau croisant les parcours terrestre, de la base nautique de Valcabrère à Gourdan-Polignan (voir ci-contre) : mise en scène des gués, réaménagement de la base nautique avec espace accueil, créations de pontons accostage canoë- radeaux, signalétique parcours...</li> <li>- Tisser des liens entre deux rives, le vis à vis Gourdan-Polignan/Montréjeau : liaison des deux centres urbains par une passerelle piétonne, lisibilité des accès du balcon de Montréjeau aux berges, espaces publics et cheminements communs pour animer le lac de loisirs et les berges, postes accostage canoë et radeaux, renaturation berges en fiche et nettoyage du lit pour les canoës...</li> <li>- Maison de Garonne au cœur d'un parcours de découverte de la Garonne motrice : parcours autour des berges, canaux, îles et barrages, quartier des filatures sur les deux rives, passerelles dans les îles de l'ancienne centrale Edf, réaménagement de l'esplanade publique en balcon sur le fleuve, restauration du canal d'Aulné, ripisylve et nettoyage déchets.</li> </ul>

**Contexte :**

Garonne du Comminges, fleuve souvent encaissé, au caractère naturel marqué avec des anciens passages de gué :

- dans le secteur du site patrimonial et touristique de St Bertrand de Comminges/Valcabrère
- un tronçon avec une base canoë Kayak et un parcours abordable
- des chemins de randonnée déconnectés du fleuve
- le port antique de St Bertrand de Comminges

**Un haut lieu du patrimoine touristique Commingeois peu connecté avec le fleuve**

**Programme et orientations d'aménagement:**

>>un travail de liaison connectant les deux rives vers l'intérieur des 3 bourgs, un dialogue entre parcours canoë sur l'eau et parcours terrestre articulé autour du patrimoine historique et naturel.

- **L'entrée sur le site de la base canoë à Valcabrère** : Réaménager le site de la base de canoë-kayak actuelle (embarcadère, bâti d'accueil, stationnement, panneau pédagogique sur la qualité de l'eau, ...). Créer un parcours de bords de berge entre la base de canoë-kayak et le village de Valcabrère. Restaurer la ripisylve contre le parking du pont de Labroquère
- **Le gué de Marcadiou** : Restaurer l'accès au gué de Marcadiou et son patrimoine (abreuvoir fontaine). Valoriser l'aire de pique-nique et de pêche sur la rive de Labroquère. Installer un panneau de lecture paysagère et de découverte de l'histoire du site en lien avec la basilique Saint Just et Saint Bertrand de Comminges.
- **Le gué des Moines** : Restaurer et aménager l'ancien chemin de ronde qui relie la tour Castet-Bert au gué de Marcadiou. Installer un panneau de découverte du gué au niveau des berges de Valcabrère (moulin des Moines, bief, château Vidaussan, amphithéâtre, tour Castet Bert).
- **Le site du port antique** : Valoriser la liaison entre le gué des Moines et le port antique (balisage, camouflage station d'épuration). Dégager une fenêtre paysagère et aménager un ponton d'accostage et de pêche. Valoriser le mur antique avec l'appui de la DRAC (fouilles, restauration...)



- **Le gué de Martou** : Installer un franchissement entre les deux rives (rappelant le principe du passage à gué fixe, mobile, temporaire, événementiel) et un accès vers la Garonne près du moulin Capitou. Prolongement du parcours du gué de Martou jusqu'à l'aire de pique-nique du ponton de la « Gagaronnaise » de Gourdan-Polignan et valorisation du patrimoine le long de cette séquence (Gourdan-Polignan, Seilhan, Jaunac)
- **Le débarcadère de Gourdan-Polignan** (fin du parcours en eaux vives) : Aménager le débarcadère des canoës-kayaks et mettre en place un panneau pédagogique (faune et flore de la confluence Garonne et Neste).

Pour en savoir plus sur ces projets pilotes : [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com), page <http://www.lagaronne.com/etude/prolongement-de-letude-paysagere-garonne-5-etudes-pilotes-territoriales.html>, phase 2 études pilotes Paysages de Garonne du Smeag

### Des partenaires techniques et financiers à mobiliser :

Des partenaires variés ont été identifiés ou contactés durant la conduite des études pilotes pour l'appui technique ou financier à des projets favorisant l'accessibilité aux berges ou sur l'eau (en complément des financements de type plan Garonne Fnadt/Feder et de l'appui technique Sméag/Dréal) :

- DDT/VNF : interventions sur le domaine public fluvial et les servitudes de Garonne et du canal de Garonne
- Conseil général/Comité Départementaux de Tourisme ou Agence Technique de développement du Tourisme (33,82)/Conseil régional/Pays : aides pour le développement des sentiers de randonnée (ouverture, entretien, mobilier, signalétique...), et du tourisme lié à l'eau ; lien avec la politique Espaces Naturels Sensibles (acquisitions foncières, entretien et gestion) ou des Plans Départementaux de randonnée pédestre
- cellules entretien rivière et/ou zones humides des Conseils généraux, Sméag, CATEZh Midi-Pyrénées, syndicats de rivières d'affluents fédérations de pêche : assistance pour expertises des berges et ripisylves dans la création des chemins, des fenêtres dans la ripisylve et l'entretien des sites traversés, notamment Natura 2000
- CAUE des départements : aide aux communes pour l'élaboration des cahiers des charges de consultation
- Responsables voiries des ponts ou infrastructures (CG, intercommunalités, RFF) : prévision ou amélioration de la circulation des modes doux sur les sections concernées par une boucle de randonnée
- SAFER, dans le cadre de leur nouvelle mission d'aide pour la protection de l'environnement, des paysages, des ressources et le développement du rural.
- Office de tourisme/Pays/association locales : proposition d'animations sur les chemins, valorisation des boucles créées, lien avec les programmes leader des Pays
- Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : aides financières sur certains équipements sportifs (base nautique)
- Fédérations sportives, fédérations locales et départementales de randonneurs, cyclistes, cavaliers, associations locales (environnement, culture, randonnée ou patrimoine), syndicats de digues locaux : fédérations départementale et régionale et clubs de canoë kayak, base nautique de Fronsac Muret Valcabrière (31), randonnées sur l'eau (Sprinteau club Verdun sur Garonne, Cap vers l'Avenir 82), association Port Nava'l, association navale des Chantiers Tramasset, association Passeurs, association Peishota, ACIR Compostelle (Association de Coopération Interrégionale "les chemins de St-Jacques de Compostelle") les Amis de Garonne (31), association de médiation environnement et culture (CEDP 47, Terre et océan 33, CPIE) ...
- Acteurs privés : EDF (soutien au cas par cas sur les sections équipées de barrages ou centrales), acteurs d'activités touristiques et de loisirs et de tourisme : loueurs et randonnées canoë Kayak, paddle (Savoie 33, entreprise Rand'eau 82, ProD Sport Loisirs 47) et bateaux, bases nautique et de loisirs...

### LES POINTS A RETENIR...

→ **La création ou l'amélioration des accès et chemins de découverte et de circulation douce est une demande forte des habitants comme des élus et qui améliore le bien-être des populations (objectif des agendas 21).**

Dans cette dynamique de retour au fleuve, c'est souvent une première action préalable ou bien le premier projet qui émerge car il apparaît « plus abordable » à mettre en œuvre pour les maîtres d'ouvrage : durée courte, peu d'études préalables à conduire et peu d'intervenants prestataires, foncier peu problématique (des terrains communaux sont souvent présents en bord de Garonne, possibilités liées au Domaine Public Fluvial) ou peu onéreux si besoin d'acquisition (zone inondables ou non constructibles), et surtout projet fédérateur pour toutes les catégories d'habitants.

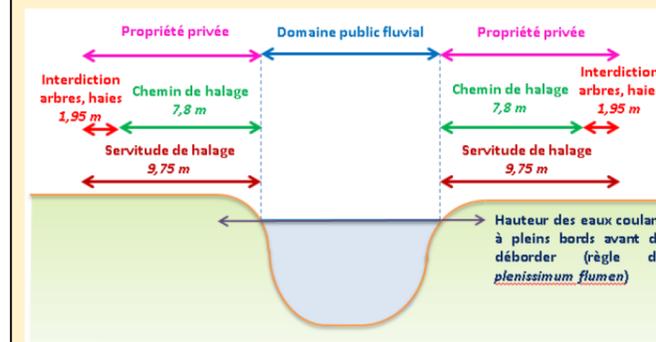
Ainsi, c'est une des actions essentielles pour retrouver un lien au fleuve dans les nombreux cas de villages en retrait des berges ou de la plaine inondable.

Pour faciliter et préparer l'appropriation des projets de chemins et d'accès, il ne faut pas hésiter à prévoir des actions citoyennes de nettoyage, plantation et sensibilisation environnementale en mobilisant des associations locales ou départementales.

Pouvoir se déplacer sur l'eau, le long de l'eau, ou s'y arrêter au plus près, c'est aussi offrir des possibilités de dépaysement inédit ou des opportunités pour sensibiliser sur la vie du fleuve (étiages, crues, milieu naturel) et aussi sur le développement des modes doux de circulation. Dans le contexte de réchauffement climatique, ce sont aussi de nouveaux lieux de fraîcheur qui peuvent être développés pour mieux supporter les îlots de chaleur urbain.

### → L'opportunité du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Garonne et des servitudes d'utilité publique des rives :

La règle est que l'Etat a la propriété du lit mineur de la Garonne, tandis que les berges sont privées, dans la limite des servitudes publiques qui grèvent une partie des terrains riverains. La limite lit-berges étant par nature « mouvante », la règle du « *plenissimum flumen* » est appliquée : la limite des cours d'eau domaniaux tel que la Garonne est fixée à la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder. C'est donc la rive la plus basse qui fixe la limite de propriété (voir schéma).



Les servitudes liées au domaine public fluvial sont le moyen privilégié pour accéder au fleuve et se déplacer de manière douce (non motorisée) le long des berges :

- servitudes de marchepied et de pêche de 3,25 m (cas des sections de Garonne rayées de la nomenclature des voies navigables)
- servitudes de halage de 9,75 m et toujours la servitude de pêche de 3,25 à 1,5 m min. (cas sections classées navigables).

Pour appliquer le droit au libre passage, les propriétaires sont obligés de laisser un espace libre d'au moins 3,25 m de large à partir de la limite du Domaine Public Fluvial, sur lequel ils ne peuvent ni planter, ni établir de clôture.

Les accès au plus près de l'eau concernent le DPF et nécessitent donc de s'entendre en amont avec le gestionnaire du DPF (VNF, DDT...) sur les aménagements et mode d'utilisation du foncier (convention d'occupation, occupation temporaire, superposition de gestion, concession, amodiation, voir cession de terrain dans certains cas). De même, lorsqu'au sein de la servitude de halage, un chemin de halage est matérialisé, des conventions de gestion peuvent être conclues entre l'Etat propriétaire du chemin, VNF le gestionnaire, et les collectivités locales, pour l'affectation du chemin à des pratiques de loisir.

Cependant, ces servitudes « historiques » sont souvent méconnues, oubliées, non entretenues ou bien ponctuellement ont été « privatisées » (passage rendu impossible par mise en culture, clôtures, plantations) ce qui limite les possibilités de cheminement.

Il faut donc chercher à réutiliser, même partiellement, les anciens chemins de halage et servitudes de libre passage (sections non navigables) en concertation avec les propriétaires riverains pour trouver des solutions à court et moyen terme de continuité au parcours.

La collectivité doit déjà s'assurer que ces servitudes soient bien présentes dans le document d'urbanisme local et sinon traduire cette vocation de libre passage dans le zonage et règlement ou le PADD. De même, il est important qu'elle anticipe la préservation ou l'identification des éléments paysagers animant ce parcours dans son document.

La nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI- loi MAPTAM du 27 janvier 2014) attribuée au bloc communal à partir du 1er janvier 2016, avec notamment les missions d'entretien, d'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès devrait être une opportunité pour retrouver l'accessibilité et la continuité de cheminement.

### → Retrouver des lieux de mémoire de la vie avec le fleuve et les « intégrer » dans les circuits Garonne.

Il faut être attentif à concevoir des projets qui permettent la mise en réseau ou la valorisation de ces éléments de patrimoine ou lieux porteurs de mémoire collective et populaire, avec les circuits touristiques actuels et le patrimoine classé et emblématique de la vallée : canal, sites classés, châteaux... et associer les acteurs locaux du tourisme et du patrimoine (offices, associations locales) pour faire vivre et perdurer cette culture Garonne (« *raconteurs de pays* » ou « *passeurs de mémoire* »). Les démarches d'enquêtes auprès d'un panel diversifié de personnes locales (anciens, nouveaux habitants, usagers économiques ou de loisirs, riverains/non riverains), de touristes ou personnes traversant régulièrement les paysages ont ainsi été précieuses durant les enquêtes pour mettre au jour ces sites et pratiques de contact étroit avec le fleuve, passé ou émergentes (canoë par ex).. Certains micro-sites dont la valeur paysagère a été révélée par l'enquête, certains éléments oubliés ou disparus ont pu être remis en surface et intégrés aux projets de sentiers grâce aux témoignages recueillis (ex : ancienne guinguette et fêtes du fleuve à Bourret, plages, ancien moulin visible en eaux basses...). En effet, comme l'ont souligné les enquêtes, les pratiques collectives d'aller « à Garonne » ont finalement disparu des modes de vie en très peu de temps (depuis les années 70) et ces anciens pratiquants et connaisseurs, porteur d'une culture Garonne vont devenir moins nombreux.

### → Cependant, il n'est pas toujours possible ni judicieux « d'intégrer en l'état » ces lieux, de retrouver des accès et des cheminements identiques aux configurations évoquées par les habitants, mais plus de s'en inspirer pour refaire vivre cette mémoire à travers de nouveaux lieux ou usages.

Ainsi, il faut éviter un cheminement en berge dans les zones où s'exercent à présent une érosion active (les courbes externes des méandres dites extrados, des berges abruptes instables), et privilégier plutôt des accès ou cheminements proches dans les extrados (intérieur de courbes) où se crée naturellement des atterrissements, plages de graviers, des berges plus douces pouvant permettre des haltes au plus proches de l'eau. *Ce travail de recensement des zones d'érosion a été mené dans le cadre du Schéma Directeur d'Entretien Coordonné du lit et des berges à l'échelle de tout le linéaire au 1/ 50 000 (atlas cartographique de 2000) et un travail plus fin a été réalisé sur certains secteurs du dpt 82 et 31 dans le cadre d'études du Sméag (TFE - entre Toulouse et St Nicolas de la grave ; De Carbone à l'Espagne).*

### → Combiner différentes situations paysagères de cheminement...

Comme rappelé plus haut (page 4), combiner, chemin sur l'eau, sur les berges, en surplomb, depuis le bourg urbain... pour apprécier la variété des paysages et comprendre les relations homme-fleuve.

### → Connecter et mailler dans l'épaisseur du territoire vécu du fleuve...

- Travailler les relations physiques ou visuelles avec les deux rives ; les ponts constituent des belvédères majeurs à valoriser dans le parcours.
- Mettre en relation, les rives et les pays traversés plus en profondeur ; les liens avec le fleuve s'étendaient jusqu'aux coteaux (exportation des cultures viticoles ou fruitières, panoramas et surveillance du fleuve..).
- Prévoir la connexion avec les sentiers existants ou projetés dans les communes riveraines du fleuve et avec des sentiers existants (PDRR ou GR ou itinéraire touristique, voie verte et véloroutes) ou haltes de parcours sur l'eau : soit continuité physique, soit en indiquant la présence du sentier à proximité. La création d'accès entre Garonne et son canal (chemins, mails...) est un axe important à développer pour la compréhension et la découverte des paysages de la plaine fluviale.

### → Faire vivre la culture Garonne

- Penser à intégrer dans une boucle Garonne, le passage par un repère de crue, une digue, vanne ou un lieu porteur de la mémoire des crues ; cela offre la possibilité de travailler la culture du risque auprès des populations plus récentes sur le territoire et d'intégrer l'entretien ou la conservation de ces ouvrages.
- Communication et pédagogie autour des actions : créer une signalétique spécifique rappelant le lien avec le fleuve. Le Logo Garon du Sméag (personnage galet), déjà présent sur plusieurs panneaux pédagogiques, peut être ré-utilisé ou réadapté comme dans les panneaux et brochures du Parcours Garonne à Cazères (inauguré en 2014).



### → Anticiper les problèmes d'usages...pour éviter les conflits d'usage

Risques de dégâts aux cultures, plantations, de dérangement du bétail ou de gêne pour cultiver, de la part des exploitants...gêne visuelle ou sonore, de la part des riverains...désagréments exprimés par les promeneurs (période de traitement des cultures, de chasse, circulation motorisée, vitesse des vélos, décharges sauvages)...gêne pour la faune sauvage à certaines périodes...déficit d'entretien...sont les craintes fréquentes émises pour ce type de projet.

Il faut ainsi évaluer le long du parcours tous ces paramètres « locaux » et trouver des solutions adaptées pour les plus problématiques (passage limité à certaines périodes, aménagement ponctuel ou modification du parcours ponctuellement...). Certains projets de cheminement n'ont été ainsi ouverts et animés que de manière périodique pour concilier au mieux les usages ou permettre une appropriation en douceur du projet.

Il est nécessaire d'établir une convention de passage avec les propriétaires ou usagers concernés par l'ouverture au public d'un sentier pour fixer les questions juridiques et de responsabilité et rappeler les engagements de bonne conduite et, le cas échéant, le respect des interdictions et obligations sur le DPF (Code général de la propriété des personnes publiques).

Les engagements de bonne conduite sont à rappeler dans les supports de communication (panneaux, charte de bonne conduite du randonneur, site internet...) : respect des parcelles agricoles, respect des milieux, consignes déchets ...

### → Intervenir sans dénaturer

- En bordure du fleuve, les accès ou secteurs à ouvrir au regard (fenêtre visuelle) pour animer le cheminement seront choisis en fonction du potentiel paysager mais aussi de la qualité de la ripisylve (profiter des trouées existantes, enlever des espèces invasives ou inadaptées en tenue de berges, des arbres penchés pouvant générer des désordres...). Le dessouchage sera proscrit en berges. Les secteurs de ripisylve peu fournis ou en mauvais état pourront être confortés par des plantations adaptées au bord des berges ou des replantations par bouturage ; [la liste des espèces et recommandations annexée à la fiche](#) peut servir de guide, mais des partenaires techniques (cf. plus haut) peuvent également aider les porteurs de projet à identifier plus finement ces secteurs sur le terrain (en accord avec le Docob Natura 2000 et le Schéma Directeur d'entretien des berges de Garonne).
- Le classement de la Garonne au réseau de site Natura 2000 doit être considéré comme un atout pour valoriser la découverte de la nature du fleuve. En dehors de rares secteurs écologiques très sensibles à éviter certaines périodes de l'année (Zones de protection spéciales ou en APPB abritant des espèces sensibles au dérangement à certaines périodes de l'année ou impactées par une fréquentation non maîtrisée), le cheminement peut se développer dans un site Natura 2000 ou à proximité. Certaines actions d'entretien des milieux, d'information pédagogique peuvent bénéficier de mesures agro-

environnementales. Prendre l'attache de l'animateur du Docob Natura 2000 concerné (le Sméag pour la Garonne).

- En dehors des traversées urbaines, mettre en valeur et privilégier les essences locales.

Intervenir sans dénaturer les paysages de Garonne, cela implique aussi un entretien adapté (cf. ci-dessous) et des aménagements intégrés (mobilier, signalétique). Intégrer un mobilier en rapport avec les valeurs paysagères locales : utilisation du bois de peuplier dans le 82 (Garonne des terrasses), dans la Garonne marquée par les barrages hydroélectriques et les filatures, le vocabulaire acier peut être une référence (étude pilote 31). Les images de références des études pilotes, et les paysagistes du CAUE peuvent être un 1er appui.

#### → Un entretien adapté aux milieux naturels de Garonne

Le confinement et la faible fréquentation des berges ont été évoqués comme facteur facilitant les pratiques d'incivilités (nombreuses décharges de gravats et autres) ; par opposition, un sentier valorisé, apprécié, entraînerait des abords mieux respectés et entretenus.

Différentes pistes peuvent être mobilisées pour la surveillance ou l'entretien des sentiers, accès et milieux naturels environnants :

- surveillance par des brigades vertes, par les centres équestres locaux, et/ou depuis le fleuve par canoë ou petits bateaux (associations, fédérations...),
- dégagement et entretien par pâturage d'animaux (renouveau de pratiques anciennes dans la vallée, mis en place par exemple sur le ramier de Bigorre avec un éleveur), que ce soit pour les chemins, fossés, abords ou même les digues en terre,
- équipe d'entretien des espaces verts formées à la gestion différenciée et à l'entretien des ripisylves et zones humides,
- assistance par les agriculteurs ou sylviculteurs locaux (conventionnement),
- mobilisation d'association de réinsertion sociale, chantiers citoyens bénévoles...

Ce type d'entretien correspond à des politiques d'Agenda 21.

Sur ces secteurs en zone inondable, l'entretien implique un passage après chaque crue notable.

## REALISATIONS, ICI OU AILLEURS...

### Projets, actions similaires réalisés

#### Dans la vallée...

- o Parcours Garonne à Cazères pédagogique, sur les deux rives (Plan Garonne/commune)
- o Sentier d'interprétation du Ramier de Bigorre sur le méandre de Garonne à Seilh, intégrant les actions de gestion et restauration des différents milieux garonnais (dont la gestion de la prairie par pâturage)
- o Aménagement des berges de Garonne à Agen (gestion déchets et ripisylve, cheminements, pontons-belvédères...)
- o Etude de faisabilité pour la réappropriation de la façade fluviale et des quais (CC vallon d'Artolie) : notamment continuité du cheminement doux le long de Garonne (Plan Garonne)
- o Autour et à Couthures sur Garonne (47) : balades découverte du fleuve en bateaux estivales entre Couthures et Marmande (CA Val de Garonne/Gens de Garonne), Balade "Dame Garonne" et ses richesses, parcours combinant canoë et balade pédestre (Association Prod sports loisirs), Sentier de la matte (digue de terre)
- o Sentier Garonne de 7 km dans le Saint-Gaudinois passant par la zone humide de la Hierle
- o Parcours évènementiel artistique sur les bords et dans la plaine de Garonne entre Quinsac et Camblanes Meynac (33, « Rivages extraordinaires -2013 »)
- o Parcours artistique le long du canal sur le thème de l'eau dans la vallée de Garonne entre Villeton et Meilhan sur Garonne (« Circulez tout est à voir 2014 », Val de Garonne agglomération, 47)
- o Travaux d'accessibilité le long de l'Arize sur les 3 communes jusqu'à la confluence Garonne. Animations culturelles « Portrait de Paysage » de sept à juin 2013 sur un parcours bordant l'Arize (Plan Garonne/Pays Sud Toulousain)
- o Restauration ripisylve et aménagement d'un sentier le long du ruisseau Meric à Escatalens (82) jusqu'à la confluence Garonne et l'île Lizoun, (CG82)

#### Ailleurs, sur d'autres cours d'eau...

- o Voie Verte de Laroie à Tarsacq (tronçon de 7 km de la Véloroute Pyrénées-Gave-Adour) avec création d'une passerelle sur le gave de Pau (CG 64)
- o Passerelle piétonne et cyclable au-dessus du Dadou (ville de Graulhet -81)
- o Chemine de la batellerie sur les bords de la Dordogne à Bergerac (24)
- o Promenade des Bords de Loire à Thouaré-sur-Loire (Nantes Métropole)

### A venir, en cours

- o **sur le territoire de l'étude pilote Garonne de La Réole à Langon et St Macaire (33)**
- Etude de faisabilité pour le développement d'itinéraires cyclables et d'activités canoë le long de la Garonne et du Dropt (CC du Réolais - Plan Garonne)
- Accès modes doux entre ville et gare par le chemin de halage et les berges de Garonne, C. La Réole (Plan Garonne)
- o **sur le territoire de l'étude pilote Garonne Marmandaise (47)**
- Etude-travaux de mise en scène d'un belvédère et d'accès entre canal et Garonne, C. de Lagrèze (Plan Garonne)
- o **sur le territoire de l'étude pilote Garonne des terrasses (82)**
- Aménagement d'une promenade des sens entre Roche et Garonne, C. de Bourret (Plan Garonne)
- o **sur le territoire de l'étude pilote Garonne du Comminges (31)**
- Aménagement d'une base nautique pour canoë à Valcabrière et du débarcadère à Gourdan Polignan (CC du Haut Comminges, Plan Garonne)
- Poursuite du projet « réappropriation citoyenne des berges de Garonne » (sentiers et entretien des berges), CC du Saint Gaudinois
- o **Sentier corridor Garonne du CG82** : 120 km longeant et traversant le fleuve dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles
- o **Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole** : opérations pilotes du plan guide dont la création d'un parcours continu le long des berges (32 km du projet Via Garona) et le rétablissement d'accès au fleuve.